

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet LOCATION MOTONEIGES,TRAINEAX,REMORQ	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0130-145007/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0130-14-5007	Date 2014-01-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-739-12562	
File No. - N° de dossier MTA-3-36354 (739)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-11	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Carpentier, Patricia	Buyer Id - Id de l'acheteur mta739
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3505 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 1

SVP PRENDRE NOTE QUE POUR CETTE DEMANDE DE PROPOSITION, LA DATE DE FERMETURE A CHANGÉ POUR LE **10 FÉVRIER 2014, HNE.**

1) Au début de la demande de propositions,

Insérer: Ce marché est assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales de la Convention de la Baie James.

2) À la page 4 de 25 de la **Partie 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**, sous l'article **3. Marchés réservés aux bénéficiaires d'une entente sur les revendications territoriales globales;**

Supprimer:

3. Marchés réservés aux bénéficiaires d'une entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est réservé aux personnes qui sont admissibles à titre de Cris en vertu du chapitre 3 de la CBJNQ (paragraphe 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3). Quant aux entreprises autochtones crie, elles doivent être situées au sud du 55e parallèle, ou, pour les communautés Cries concernées, au sud du 55.5e parallèle, tel que décrit au chapitre 5 de la CBJNQ. Les soumissionnaires doivent remplir et signer le document intitulé Attestation aux fins du Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones

Remplacer par:

3. Marchés réservés en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral

« Ce marché est réservé aux entreprises autochtones en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, une initiative du gouvernement fédéral. »

« Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires. »

« Conformément à l'article 1802 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'ACI ne s'applique pas au présent marché. »

3) À la page 13 de 25 de la **Partie 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**, sous l'article **8. Attestations**;

Ajouter:

8.2 Clause du Guide des CCUA

A3000C (2011-05-16), Attestation du statut d'entreprise autochtone

4) À la page 17 de 25, sous l'Annexe C,

Supprimer:

MARCHÉS RÉSERVÉS / ENTREPRISES AUTOCHTONES

1. Ce marché est réservé aux entreprises autochtones CRIES* en vertu du Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Les soumissionnaires doivent remplir et signer le document intitulé « Attestation aux fins du Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones », qui se trouve à l'annexe « B », Exigences relatives au Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones, et le joindre à leur proposition. La présentation de cette attestation dûment remplie est une condition de validité des soumissions. La proposition des soumissionnaires qui n'y joindront pas cette attestation sera jugée irrecevable.

2. Par son attestation, le soumissionnaire atteste que son entreprise jouit du statut d'entreprise autochtone en vertu du Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones.

3. Le soumissionnaire reconnaît que le Ministre se fie à cette attestation pour évaluer les soumissions et retiendra cette attestation pour la passation de tout contrat découlant de cet appel d'offres. Cette attestation peut faire l'objet d'une vérification que le Ministre jugera nécessaire.

4. Si une vérification du Ministre révèle un manquement à cette attestation, le Ministre a le droit de rejeter la soumission ou peut considérer que tout contrat découlant de la soumission est en défaut et imposer les mesures de redressement établies dans l'attestation et dans les Conditions générales.

* «CRI» tel que défini dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires alinéas 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3 du chapitre 3 de la Convention.

Remplacer par:

MARCHÉS RÉSERVÉS / ENTREPRISES AUTOCHTONES

1. Ce marché est réservé aux entreprises autochtones CRIES* et/ou INUIT** en vertu du Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Les soumissionnaires doivent remplir et signer le document intitulé « Attestation aux fins du Programme des

marchés réservés aux entreprises autochtones », qui se trouve à l'annexe « B », Exigences relatives au Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones, et le joindre à leur proposition. La présentation de cette attestation dûment remplie est une condition de validité des soumissions. La proposition des soumissionnaires qui n'y joindront pas cette attestation sera jugée irrecevable.

2. Par son attestation, le soumissionnaire atteste que son entreprise jouit du statut d'entreprise autochtone en vertu du Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones.

3. Le soumissionnaire reconnaît que le Ministre se fie à cette attestation pour évaluer les soumissions et retiendra cette attestation pour la passation de tout contrat découlant de cet appel d'offres. Cette attestation peut faire l'objet d'une vérification que le Ministre jugera nécessaire.

4. Si une vérification du Ministre révèle un manquement à cette attestation, le Ministre a le droit de rejeter la soumission ou peut considérer que tout contrat découlant de la soumission est en défaut et imposer les mesures de redressement établies dans l'attestation et dans les Conditions générales.

* «CRI» tel que défini dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires alinéas 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3 du chapitre 3 de la Convention.

** « Inuk » ou « Inuit » au pluriel, tel que défini dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires alinéas 3.2.4, 3.2.5 et 3.2.6 du chapitre 3 de la Convention.

5) À la page 20 de 25 de l'Annexe D, à la fin de l'Annexe;

Supprimer:

* Le terme «Autochtone» dans le cadre du présent appel d'offres doit être entendu au sens de «Cri»

Remplacer par:

* Le terme «Autochtone» dans le cadre du présent appel d'offres doit être entendu au sens de «Cri» et/ou «Inuit»

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.